

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MAI 2020

Date de la convocation : 18 mai 2020

Ordre du jour : Election du Maire, Fixation nombre d'adjoints, Elections des adjoints, lecture de la charte de l'élu local.

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, CITERIN Sylvie, DELTOUR Michel, ANDRE Sophie, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, BERTY Benoît, MALAVIOLLE Roselyne, CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne, FAGES Yannick, DELEUS PORCHEROT Mélanie, POUGET Yves, PLANCHON Sandrine, SEGUIN XAVIER ;

Absents excusés : PAGES SAMSON Mathilde (pouvoir à MAS Fabienne), MATHIEU Philippe.

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. David RODRIGUES, il a demandé pour commencer cette séance une minute de silence en mémoire de Marien POUGET, Maire de Banassac de 1989 à 2008 récemment décédé. Il a ensuite déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Sandrine PLANCHON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2020-014 Election du Maire

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (articles L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : DELTOUR Michel et BERTRAND Jean-Luc.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu : Monsieur RODRIGUES David : 18 (dix-huit) suffrages

Proclamation de l'élection de maire :

Monsieur RODRIGUES David a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Désignation des délégués aux EPCI
- Création des commissions de travail.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020

2020-015 Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et rappelle que conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal », soit cinq adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au Maire à cinq.

2020.016 Elections des adjoints

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni votre préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau ;

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu : liste 1 CITERIN Sylvie : 18 (dix-huit)

Proclamation de l'élection des adjoints

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus adjoints au maire et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : Sylvie CITERIN

2^{ème} adjoint : Denis VALENTIN

3^{ème} adjoint : Guylène FAGES

4^{ème} adjoint : Jean-Luc BERTRAND

5^{ème} adjoint : Valérie POUGET

Lecture de la charte de l'élu local :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local :

1 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre es mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020

2020.017 Délégués pour siéger au SIVU du Pays d'accueil de la vallée du Lot

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral portant création du SIVU du Pays d'Accueil de la vallée du Lot,
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du SIVU du Pays d'accueil de la vallée du Lot,
 Ont été désignés à la majorité absolue :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
RODRIGUES David VALENTIN Denis BERTY Benoît	CIPRIANI Patrick FAGES Yannick DELTOUR Michel

2020.018 Délégués pour siéger au Syndicat Mixte Lozérien pour l'A75

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Lozérien pour l'A75
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte Lozérien pour l'A75
 Ont été désignés à la majorité absolue :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
POUGET Valérie RODRIGUES David BERTRAND Jean-Luc	SEGUIN Xavier PORCHEROT Mélanie POUGET Yves

2020.019 Délégués pour siéger au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE)
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE),
 Ont été désignés à la majorité absolue :

- RODRIGUES David
- DELTOUR Michel

2020.020 Délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Causse du Massegros

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Causse du Massegros
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Causse du Massegros
 Ont été désignés à la majorité absolue :

- RODRIGUES David
- DELTOUR Michel

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020**2020.021 Délégués pour siéger au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Ont été désignés à la majorité absolue :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
BERTY Benoît	POUGET Yves

2020.022 Délégués pour siéger à l'Office du tourisme Intercommunal Aubrac Lot Causse Tarn

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès de l'office de tourisme intercommunal Aubrac Lot Causse Tarn,

Ont été désignés à la majorité absolue :

- CITERIN Sylvie
- ANDRE Sophie
- MAS Fabienne
- POUGET Valérie

2020.023 Délégués pour siéger au Syndicat mixte Lozère Numérique

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès du syndicat mixte Lozère Numérique,

Ont été désignés à la majorité absolue :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
RODRIGUES David	CITERIN Sylvie

2020.024 Délégués pour siéger au Syndicat Lozère Ingénierie

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès du syndicat Lozère Ingénierie,

A été désigné à la majorité absolue : RODRIGUES David

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020

2020.025 Délégué pour siéger aux assemblées générales de la Société d'Economie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la Société d'Economie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO)
 Ont été désignés à la majorité absolue :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
FAGES Yannick	MALAVIOLLE Roselyne

2020.026 Commission communale d'appel d'offres :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
 Considérant qu'outre le Maire, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants,
 Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.
 Ont été élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
FAGES Yannick VALENTIN Denis BERTRAND Jean-Luc	DELTOUR Michel SEGUIN Xavier MALAVIOLLE Roselyne

2020.027 Commissions municipales :

Le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales constitue les commissions municipales de travail suivantes :

Commission	Membres du conseil municipal
Travaux, Urbanisme, environnement	VALENTIN Denis , SEGUIN Xavier, POUGET Yves, BERTRAND Jean-Luc, CIPRIANI Patrick, FAGES Yannick, BERTY Benoît, DELTOUR Michel, MATHIEU Philippe, MALAVIOLLE Roselyne, FAGES Guylène, MAS Fabienne.
Communication, tourisme	CITERIN Sylvie , PLANCHON Sandrine, MALAVIOLLE Rosy, POUGET Yves, PORCHEROT Mélanie, ANDRE Sophie, CIPRIANI Patrick, BERTRAND Jean-Luc, MAS Fabienne.
Finances Budget	BERTRAND Jean-Luc , CITERIN Sylvie, VALENTIN Denis, FAGES Guylène, POUGET Valérie, DELTOUR Michel, POUGET Yves, SEGUIN Xavier, PORCHEROT Mélanie, ANDRE Sophie, CIPRIANI Patrick.
Ecole, jeunesse, Culture animation	FAGES Guylène , PLANCHON Sandrine, ANDRE Sophie, FAGES Yannick, CITERIN Sylvie, BERTRAND Jean-Luc, POUGET Valérie, BERTY Benoît, SAMSON Mathilde.
ACTIONS SOCIALES	POUGET Valérie , PORCHEROT Mélanie, MAS Fabienne, CITERIN Sylvie, PLANCHON Sandrine, SAMSON Mathilde, DELTOUR Michel.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.

Date d'affichage du compte rendu : 26 mai 2020

Numéro délibération	Objet délibération
2020.014	Election du Maire
2020.015	Fixation nombre d'adjoints
2020.016	Elections adjoints
2020.017	Délégués pour siéger au SIVU du Pays d'accueil de la vallée du Lot
2020.018	Délégués pour siéger au Syndicat Mixte Lozérien pour l'A75
2020.019	Délégués pour siéger au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE)
2020.020	Délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Causse du Massegros
2020.021	Délégués pour siéger au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac
2020.022	Délégués pour siéger à l'Office du tourisme Intercommunal Aubrac Lot Causse
2020.023	Délégués pour siéger au Syndicat mixte Lozère Numérique
2020.024	Délégués pour siéger au Syndicat Lozère Ingénierie
2020.025	Délégué pour siéger aux assemblées générales de la Société d'Economie Mixte d'Equipement pour le Développement de la Lozère (SELO)
2020.026	Commission communale d'appel d'offres
2020.027	Commissions municipales

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020**Émargements des conseillers municipaux :**

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
VALENTIN Denis	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie
DELTOUR Michel	CIPRIANI Patrick
POUGET Yves	MALAVIOLLE Roselyne
MAS Fabienne	BERTY Benoît
ANDRE Sophie	FAGES Yannick
DE LEUS PORCHEROT Mélanie	SEGUIN Xavier
PLANCHON Sandrine	PAGES SAMSON Mathilde (pouvoir à MAS Fabienne)